



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

**ENQUETE PUBLIQUE « LOI SUR L'EAU » PREALABLE A
L'AUTORISATION UNIQUE AU TITRE DE L'ORDONNANCE N° 2014-
619 DU 12 JUIN 2014 POUR L'AUTORISATION DU SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN CONTE
CONCERNANT LES COMMUNES DE MONT-DE-MARSAN, SAINT-
AVIT, MAZEROLLES ET BRETAGNE DE MARSAN**

**Demandeur: Mairie de MONT-DE-MARSAN, représentée par son
mairie**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de MONT-DE-MARSAN durant **39 jours consécutifs du mardi 04 juillet 2017 à 9 h 00 au vendredi 11 août 2017 à 17 h 30 inclus.**

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique pour le système d'assainissement de Mont-de-Marsan Conte concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan.

M. Jean-Louis LEVET, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00 et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Le dossier sera par ailleurs consultable sur le site internet des services de la Préfecture des Landes <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-r337.html>.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête publique, soit par courrier à la mairie de MONT-DE-MARSAN (hôtel de ville – BP 305 – 2 place du Général Leclerc – 40011 MONT-DE-MARSAN CEDEX), soit par courriel à l'adresse suivante : pref-aménagement@landes.gouv.fr avant le vendredi 11 août 2017 à 17 h30. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur (EP STEP Conte) ».

Un poste informatique sera mis à la disposition du public, en libre accès et gratuitement pour consulter le dossier aux jours et heures habituels de la mairie de MONT-DE-MARSAN.

M. Jean-Louis LEVET, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- mardi 04 juillet 2017: de 09 h 00 à 12 h 00
- mercredi 12 juillet 2017 : de 14 h 00 à 17 h 30
- samedi 29 juillet 2017 : de 09 h 00 à 12 h 00
- jeudi 03 août 2017 : de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 11 août 2017 : de 14 h 00 à 17 h 30

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, Mairie de MONT-DE-MARSAN (service assainissement de la régie des eaux 05 58 06 87 33).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée dans la mairie de MONT-DE-MARSAN (40000) et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques) et sur le site internet des services de la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET